

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL. L'ACCORD MAJORITAIRE ENFIN SIGNÉ

## **QUAND LA CFDT S'ENGAGE EN FAVEUR DES AGENTS**

Après diverses péripéties, l'accord sur le nouveau dispositif d'accompagnement social vient d'être signé ce lundi 2 mars par la CFDT, FO et l'UNSA. (lien ici)

Notre organisation y voit la validation de ses pratiques syndicales et une confirmation de la justesse de son engagement et de son volontarisme pour aboutir à une nette amélioration en faveur des agents victimes de réorganisations, d'un dispositif datant de plusieurs années.

## Le volontarisme CFDT paye

Dès le début avril 2014, nous avons tenu à surfer sur la réussite de la mobilisation du 20 mars afin que cette action soit porteuse d'un premier résultat en faveur des personnels.

Dès cette première séance de négociations, les principes d'une augmentation des primes de restructuration, et de la mise en place de passerelles volontaires garanties vers d'autres administrations étaient actés. Restait à en affiner les contours.

Pourtant, nombreux étaient ceux qui nous prédisaient un échec sur toute la ligne :

- "Impossibilité d'être affectés dans d'autres administrations du Ministère, elles même tenues à supprimer des emplois".
- "Impossibilité d'obtenir des avancées, dans un contexte de grande rigueur budgétaire"

Bref les éternels défaitistes ont eu tort, et notre volontarisme a payé.

Et pour ceux qui continueraient de douter, un accord majoritaire constitue un contrat entre les signataires administratifs et syndicaux. Bien plus fiable donc que les habituelles mesures unilatérales de l'Administration.

Pour fiabiliser le nouveau dispositif, il fallait que des organisations représentant plus de 50% des voix aux dernières élections en CTR, acceptent de signer. C'est chose faite.

## Pour la CFDT mobilisation et négociations vont de pair

Nombreuses ont été, également, les attaques d'autres O.S, dont certaines ont pourtant finalement signé l'accord. Pour nos contempteurs, améliorer l'accompagnement social équivalait à accepter les restructurations. Là aussi, les faits nous donnent raison, malgré les manipulations auxquelles certains se sont livrés :

- L'accord comme nous l'avions rapidement obtenu et comme nous l'annoncions dans nos comptes rendus sera appliqué aux agents victimes de réorganisations déjà actées (marins de MÉDITERRANÉE, agents de l'END ROUEN).
  - La signature de cet accord n'est pas un frein à notre appel à la mobilisation du 24 mars 2015.

La CFDT n'a cessé de rappeler son opposition au PSD. L'accord permettra à d'éventuels restructurés de s'en tirer le moins mal possible mais pour nous il faut continuer de lutter contre le projet administratif.

LE 24 MARS JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS CONTRE LE P.S.D.

